

MAIRIE DE SAINT PROJET DE SALERS

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la sécheresse

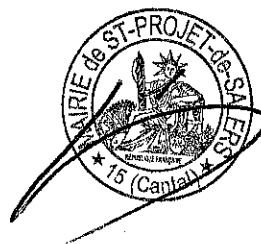
AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du 07/10/2026

À Saint Projet de Salers

Le 07/10/2026

Le Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans la commune dès sa réception.